Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 août 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 14 août, a arrêté 4 projets de délibération du Congrès, adopté 6 délibérations du gouvernement, adopté 26 arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 229 du 9 mars 2017 qui approuve la convention entre l'État et la Nouvelle-Calédonie sur les modalités de mise en œuvre du service universel de l'État. Par cette convention, qui sera prochainement signée, l'État et la Nouvelle-Calédonie s'assurent notamment que la couverture sociale offerte aux jeunes Calédoniens est identique à celle dont bénéficient tous les autres volontaires du service civique, sur l'ensemble du territoire national. Elles seront financées par l'État, à hauteur des montants des cotisations métropolitaines, et complétées par la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à négocier un arrangement administratif relatif aux services aériens avec la République de Vanuatu. Les droits de trafic qui intéressent les liaisons aériennes commerciales régulières entre la République de Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie sont issus d'un projet d'accord aérien France-Vanuatu de 1995. En 2016, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu ont convenu de la nécessité de mettre à jour le cadre réglementaire régissant ces droits de trafic. Des négociations, qui auront lieu dans les prochains mois, porteront sur : la définition de la route Nouvelle-Calédonie-Vanuatu, les droits de trafic, les capacités, la suppression de la restriction de mono-désignation d'un transporteur aérien par parti et les éventuelles demandes d'accords commerciaux de type partage de codes avec des pays tiers susceptibles de capter une part importante du trafic de « cabotage » entre la Métropole et la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la promotion des économies d'énergie dans les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie.

> Voir communiqué « Encadrement des messages publicitaires en lien avec l'énergie ».

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant une convention de collaboration avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour la réalisation d'une inspection post-ouverture de la société GAZPAC (établissement pharmaceutique spécialisé dans la fabrication de gaz médicaux). L'Inspection de la pharmacie de la Nouvelle-Calédonie, qui ne dispose pas des moyens et des connaissances techniques nécessaires à cette mission, avait déjà fait appel à l'ANSM en 2016 pour réaliser l'inspection préouverture de l'établissement.

2. Projets de délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie :
  - devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 3 affaires),
  - devant le Conseil d'État (pour 1 affaire),
  - devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 1 affaire),

et à ester en justice devant le Tribunal de première instance de Nouméa pour (1 affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge, à hauteur de 750 000 francs, les frais de déplacement de M. Robert Simpson, membre non permanent de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, pour sa mission en Nouvelle-Calédonie qui se déroulera du 26 août au 9 septembre 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Gestion-Exploitation Mines de Nickel (GEMINI) à céder du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine, pour une durée de trois ans et un tonnage maximum de 200 000 tonnes humides de minerai de type latérite et blend (soit environ 66 000 tonnes par an). Ce minerai proviendra du site minier de Bogota, sur la commune de Canala. Le comité du commerce extérieur minier, réuni le 12 juin 2018, a rendu un avis favorable à cette demande.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Le Nickel (SLN) à céder du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine, pour une durée d'un an et un tonnage maximum de 440 000 tonnes humides de minerai de type latérite, saprolite, blend ou coproduit de laverie. Ce minerai proviendra de l'ensemble des sites miniers exploités par la SLN. Le comité du commerce extérieur minier, réuni le 12 juin 2018, a rendu un avis favorable à cette demande.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société des Mines de Tontouta (SMT) à céder du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine, pour une durée de deux ans et un tonnage maximum de 1 900 000 tonnes humides de minerai de type fatals ou de fond de fosse (soit environ 950 000 tonnes par an). Ce minerai proviendra de l'ensemble des sites miniers exploités par la SMT. Le comité du commerce extérieur minier, réuni le 12 juin 2018, a rendu un avis favorable à cette demande.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Maï Kouaoua Mines (MKM) à céder du minerai de basse teneur en nickel à destination de la Chine, pour une durée de deux ans et un tonnage maximum de 770 000 tonnes humides de minerai de type latérite et transition (soit environ 385 000 tonnes par an). Ce minerai proviendra des sites miniers Ada et Graziella, sur la commune du Mont-Dore. Le comité du commerce extérieur minier, réuni le 12 juin 2018, a rendu un avis favorable à cette demande.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Établissements métallurgiques calédoniens (EMC) au bénéfice des dispositions des articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de déplacement (240 000 francs) de deux formateurs du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation (CEDRE) qui dispenseront, du 18 au 25 août 2018, une formation sur la gestion des pollutions accidentelles des eaux à l'intention des cadres de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques .

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté portant l'application de l'article 5 de la délibération n° 69/CP du 10 octobre 1990 et fixant la limite du montant en valeur coût assurance fret (CAF) consenti pour l'octroi d'un régime fiscal privilégié à l'importation. Dans le cadre du projet Néobus, le syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU) bénéficiera d'un plafond de valeur CAF équivalent au montant total de la subvention de financement de l'État pour ce projet, soit 1,7 milliard de francs.

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance ; et secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a instauré des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a encadré les activités touristiques professionnelles dans le Parc naturel de la mer de Corail.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le plan d'actions des atolls d'Entrecasteaux.

> Voir dossier de presse « Parc naturel de la mer de Corail ».

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les modalités de prise en charge financière des phases d'accompagnement et de validation des acquis et de l'expérience (VAE) des demandeurs d'emploi pour l'année 2018. Ces modalités restent les mêmes qu'en 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les représentants des employeurs (5) et des salariés (5) au sein de la commission consultative pédagogique de l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA).

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de déplacement de trois experts internationaux (Mme Lisa Rossiter, M. Robert Trottein et M. Eric Howard) qui ont participé à la première journée du cycle de « Rencontres-Actions » de la sécurité routière, organisée le jeudi 9 août 2018 à la Communauté du Pacifique, à Nouméa. Les « Rencontres-actions » doivent permettre de définir le prochain plan triennal de sécurité routière de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2018, une subvention de 100 000 francs à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE).

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport (839 000 francs) de deux instructeurs VOR 431 et VOR 432 (équipements d'aide radio à la navigation nécessaires au guidage des aéronefs au profit des aérodromes de Magenta et de La Tontouta), venus en mission en Nouvelle-Calédonie du 29 juin au 28 juillet 2018.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Christophe Orsini en qualité de directeur par intérim du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ; et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (Cafat). M. Christophe Coulson remplace M. Dominique Manate en qualité de membre du collège des employés du secteur privé et public.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Coralie Lussiez adjointe au chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le caractère de calamité agricole de la dépression tropicale Iris (24 au 30 mars 2018). 216 exploitants seront indemnisés à hauteur de 42 millions de francs au total.

> Voir communiqué « Indemnisation des agriculteurs victimes de la dépression Iris ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Patrick Robelin comme remplaçant de Mme Brigitte El Arbi, en qualité de représentant de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC), au sein du comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les arrêtés accordant des licences de pêche dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2018 afin d'autoriser, sous certaines conditions, les 16 navires palangriers en activité dans l'espace maritime calédonien à traverser les réserves naturelles en vue de rallier une zone de pêche ou d'en revenir. Cette décision fait suite à l'arrêté du 14 août 2018 qui instaure des réserves naturelles à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolable, et dont la traversée est désormais conditionnée par une autorisation préalable du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, assortie de prescriptions particulières.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession de septembre à novembre 2018.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de déplacement de Mme Natanya Potoï (300 000 francs), responsable du bureau régional de l'Organisation régionale océanienne anti-dopage (ORADO). Au cours de sa mission en Nouvelle-Calédonie, du 30 juillet au 6 août 2018, elle a participé à un séminaire en faveur de la formation continue et de l'accréditation ou ré-accréditation d'agents de contrôle du dopage de Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 12 avis favorables sur des demandes de visas de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis six avis favorables et un refus sur des autorisations de travail (hors secteur minier).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant partie réglementaire du code de la commande publique.